

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 5 (1917)  
**Heft:** 24  
  
**Rubrik:** Variétés

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VARIÉTÉS

---

### LES CANTIQUES DE LUTHER

---

Le quatrième centenaire de la Réforme attire naturellement l'attention du protestantisme moderne sur la période de ses origines. En hymnologie aussi, nous faisons bien de jeter un regard en arrière. Chacun sait, par exemple, que Luther a « fait des cantiques »; nombre de fidèles de langue française se croient suffisamment instruits, à cet égard, par les tabelles de nos psautiers, où il y a... « C'est un rempart ». La réalité est plus vaste.

Faute de pouvoir, en un seul article commémoratif, dire tout ce qu'on peut et doit savoir de Luther et de ses cantiques, contentons-nous d'abord de ses Psaumes. (1)

Un mot seulement de l'ensemble de ses chants religieux. Pour autant qu'ils furent publiés (on sait qu'il a laissé le Psaume 111 inachevé) on en connaît trente-huit; mais, de son vivant, ils ne furent jamais réunis; aucune Eglise ne les adopta en bloc, comme Genève le fit pour les Psaumes de Marot et de Bèze.

(1) KÜMMERLE, *Encyclopädie der evangelischen Kirchenmusik*, Gütersloh, Bertelsmann, 1888-95. — Monatsschrift für Gottesdienst und kirchliche Kunst, 1906, 1908, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht. — *Enchiridion geistlicher gesenge und Psalmen für die leien...* 1530. [Leipzig, Michael Blume; facsimile publié par Hans Hofmann chez Quelle und Meyer, Leipzig 1914. L'original est à Bruxelles.] — *Chorbuch 1917*, Gütersloh, Bertelsmann. [Recueil publié pour les chœurs d'église du Rhin et de la Westphalie.]

Plusieurs d'entre eux sont tombés dans l'oubli dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Leur valeur est d'ailleurs très différente, selon le sujet qu'ils traitent, et l'époque, certaine ou présumée, de leur composition.

### I. *Les Psaumes* (1).

Luther, moine, élevé dans les pratiques rituelles de son ordre, avait maintes fois récité les Psaumes latins de la Vulgate. Dans leur nombre, son cœur profondément religieux en avait distingué plusieurs auxquels il s'était attaché. Outre ce qu'il en dit dans ses commentaires et dans ses lettres, nous en avons la preuve dans ses cantiques. Il est possible même que ses plus anciens travaux poétiques aient été la traduction de Psaumes. Je dis les plus anciens, en me rangeant à l'opinion d'Achelis et spécialement de Fr. Spitta, de Strasbourg (2), qui a fait une étude sérieuse sur la langue des cantiques de Luther et sur ses relations avec la Vulgate en particulier. On sait que, longtemps, Luther ne connut que la Vulgate; il en traduisit naïvement en vers les erreurs comme les passages exacts. Puis il apprend le grec et l'hébreu, et dès 1517 publie des commentaires, prélude de la traduction de la Bible; or ses commentaires corrigent notoirement ses cantiques. Cependant, chose remarquable, lorsqu'il s'agit, en 1524, de fournir à l'Eglise les psautiers dont elle a besoin, Luther n'hésite pas à lui donner ses vieux psaumes, estimant avec raison que leur valeur était permanente, et que leur sentiment juste et leur rythme excellent compensaient bien leur exégèse désuète. Et lorsqu'il corrigea son Psaume 130, il en laissa subsister la première version; nous avons ainsi un « doublet » des plus précieux pour l'histoire de sa pensée poétique.

Dans l'énumération qui suit, je prends les Psaumes dans leur ordre biblique et non dans celui de leurs dates hypothétiques.

(1) L'étude de ses cantiques liturgiques et de ses rénovations de vieux chants populaires paraîtra plus tard. Les textes français donnés ici ne sont que des adaptations personnelles, toujours améliorables; il n'était pas utile d'en montrer toutes les strophes, bien qu'elles soient traduites. Ces quelques exemples suffiront à caractériser chaque cantique.

(2) Et, après lui, le pasteur Risch.

*Le Psaume 12. Ach Gott vom Himmel sieh darein.*

Sous le titre : « A chanter pour exalter le saint Evangile », il développe en sept strophes l'idée biblique : les croyants sont peu nombreux, mais, s'ils sont fidèles, ils seront au bénéfice des promesses de Dieu. Le Psaume 102 se trouve utilisé aussi chemin faisant.

1

Regarde, ô Dieu, regarde-nous,  
Des voûtes éternelles !  
Vois combien peu restent debout  
Des saints et des fidèles.  
Tu parles, mais nul ne l'entend,  
La foi même va s'éteignant  
Au cœur de tous les hommes.

5

L'argent est mis sept fois au feu  
Pour qu'il s'y purifie :  
Ainsi des promesses de Dieu  
Chaque jour de la vie.  
Elles s'éprouvent sous la croix,  
Leur force éclate avec leur droit,  
En tout pays du monde.

Parler de la croix, symbole de la religion chrétienne, en plein psaume israélite, voilà qui est bien de Luther ! Il a toujours interprété les psaumes de la sorte ; Marot et Bèze auront des scrupules ; lui, aucun. Ce simple détail suffit à marquer la différence entre Genève et Wittenberg.

D'emblée, nous faisons connaissance avec la strophe chère à Luther et aux psalmistes du xvi<sup>e</sup> siècle allemand. Elle a deux groupes, un quatrain et un tercet ; le quatrain a des rimes alternées, 8<sup>m</sup> 6<sup>f</sup> 8<sup>m</sup> 6<sup>f</sup> ; dans le tercet, il y a un distique masculin, 8 syllabes à rimes plates, et un orphelin de 6<sup>f</sup>. Vouloir à tout prix faire rimer ce septième vers avec le second et le quatrième serait une faute grave. Luther, musicien consommé, savait quel effet est produit, à la fin d'une strophe, par un son inattendu.

La dernière strophe de ce Psaume est ce qu'on appelle un « Gloria Patri », c'est-à-dire une doxologie. Lorsqu'il s'agit d'incorporer le Psaume 12 — dont Spitta fait remonter la composition avant 1519 — au Psautier de Walter, de 1524, dont aucun

numéro n'avait de doxologies, Luther la supprima, tout en la maintenant dans le Psautier d'Erfurt, de la même année 1524. Elle ne se trouve pas dans le Psautier de Blume.

La mélodie a varié. C'est, à Wittenberg, en 1524, l'air *Es ist das Heil uns kommen her*; à Erfurt, en 1524 aussi et Blume 1530, un air strasbourgeois devenu classique\* (*Chorbuch*, n° 1, deux versions). Jean Walter, l'ami de Luther, en fit une troisième, qui s'est maintenue ici et là; elle est connue sous le nom *Der Herr ist mein getreuer Hirt*.

*Le Psaume 14. Es spricht der Unweisen Mund wol.*



Les six strophes de ce Psaume ont une coupe semblable à celle du Psaume 12; la pensée aussi en est voisine :

2

Dieu, même du plus haut des cieux  
Regarde sur la terre,  
Il cherche, il cherche un cœur pieux  
Qui soit à soi sévère,  
Et fasse de la loi d'amour  
L'objet de ses soins tous les jours  
Et de sa repentance.

6

Oh! qui viendra pour délivrer  
Mon peuple de sa peine?  
Dieu! qui des cieux aura pitié,  
Romrant liens et chaînes;  
Il le fera par Jésus-Christ  
Jacob en sera réjoui,  
Israël plein de joie.

Nous avons ici la même transformation d'une hymne israélite en cantique chrétien, par la mention du « Fils ». Pour les raisons de linguistique expliquées plus haut, Spitta donne à ce Psaume 14 aussi la date « avant 1519 ». Il parut à Wittenberg en 1523, sans mélodie propre, avec renvoi à l'air *Es ist das Heil uns kommen her*; à Erfurt en 1524 sur l'air *Ach Gott vom Himmel*; dans le Psautier de Walter, en 1525, avec un air spécial, devenu classique\*. Mais, dans celui de Blume (1530), il est encore sans musique, ce qui montre de l'hésitation dans les Eglises.

*Le Psaume 46. Ein feste Burg ist unser Gott.*

C'est le plus célèbre des cantiques de Luther, au moins en dehors de l'Allemagne, et le seul qui soit en usage dans la chrétienté protestante. C'est aussi celui autour duquel la polémique est la plus forte, quant à la date de composition. Il n'a été publié qu'en 1529 (peut-être en 1528, affaire de retrouver un exemplaire du psautier de Klug, de 1529, qui est la réimpression avérée d'un autre ouvrage perdu, de 1528). En 1530, Blume — premier psautier où il paraît en haut allemand — le donne sans mélodie. Celle-ci est de Jean Walter ; on possède la feuille manuscrite où Luther rappelle que son ami la lui a dédiée (1). Elle est bien plus belle mais plus difficile à rendre que la version alourdie et décolorée des psautiers modernes. Le *Chorbuch* la donne avec cinq harmonisations anciennes du plus brillant effet. Deux remarques importantes sont à faire sur ce cantique. La première concerne sa coupe. A lire nos psautiers de langue française, il est impossible de deviner quel peut être l'original. Déformé à Paris par Lutteroth (Chants chrétiens), il a été restitué par le Recueil de la Confession d'Augsbourg (1908, n° 110). La paraphrase ci-dessous n'a d'autre mérite que de garder aussi toutes les aspérités rythmiques du texte, et de montrer sa structure vraie : un quatrain (8<sup>m</sup> 6<sup>f</sup> 8.6), deux distiques masculins, rimes plates 5.5 — 5.6, et un orphelin 5<sup>f2</sup>, dont l'effet est grand, ant est soudaine cette arrivée d'une finale faible, nouvelle, après quatre fortes.

(1) Voir le fac-simile dans le « *Luther Codex* » d'Otto Kade (1871), Schwarz, Dresden.

Quand l'Univers serait rempli  
 De démons en démence,  
 Nos cœurs, de la crainte affranchis,  
 Garderaient l'espérance.

L'assaut furieux  
 De l'Ambitieux  
 Ne nous atteint plus ;  
 Et voici, Jésus,  
 D'un seul mot le terrasse !

La seconde remarque concerne le sujet lui-même. Si *Ein feste Burg* avait la prétention d'être une traduction du Psaume 46, l'œuvre serait mauvaise. Voyez Calvin le « traduisant » « *Notre Dieu nous est ferme appui* » (1); puis Th. de Bèze : c'est le psaume hébreu, mot à mot, sans perdre une image. Luther ? Il prend un motif initial (le château fort comme symbole du refuge) et une épithète (Yahvé Sabaoth) et puis c'est tout, bien qu'il le donne expressément comme une version du Psaume 46 (Blume, n° 37). En revanche, les emprunts au quatrième évangile abondent; c'est de là que proviennent « le vieil ennemi », les « démons », le « prince de ce monde ». Il y ajoute des images tirées des peintures du xve siècle — l'armure effrayante du diable ; les événements contemporains, à partir de Jean Huss, lui fournissent des visions de martyre. C'est une création complète, forme et fond.

Ici se pose la question de date. La tradition veut que Luther ait composé cette hymne en 1530 pendant la Diète d'Augsbourg. *Ein feste Burg* serait donc né dans les mêmes temps que le nom des « protestants » (Diète de Spire, 1529)... Ou bien en 1527, pour célébrer l'anniversaire des Thèses de Wittenberg. La première affirmation est contredite par les faits, puisqu'en 1529 (1528) le cantique est imprimé chez Klug. La date de 1527 est une simple hypothèse. En vain un faussaire, Hermann Kyrieleis, s'est ingénier à fabriquer un manuscrit daté de 1527 : il a été démasqué (2).

En comparant, selon sa méthode, les Psaumes de Luther avec la Vulgate, Spitta découvre que les seuls points d'attache du

(1) Psautier français de Strasbourg, 1539, N° 9 ; F. BOVET, *Histoire du Psautier*, p. 218.

(2) Voir *Monatsschrift für G. und k. Kunst*, 1905, p. 171-178.

cantique *Ein feste Burg* avec le texte biblique proviennent de la Vulgate, ce qui fait reculer la date *avant* 1524, avant les commentaires en prose où Luther suit l'hébreu. A cet argument philologique s'ajoute une déduction psychologique. Au moment de la Diète de Worms (1521) Luther est tout entier, chaque jour, dans les sentiments dont son cantique est rempli. Bien qu'il n'ait encore ni femme ni enfant (v. strophe 4) il sait par cœur la formule du « ban de l'empire » prononcé contre lui. S'il cite le quatrième évangile, c'est qu'il y a une sensible analogie entre sa situation à lui et celle de Jésus démasquant le « Prince de ce monde ». Il y reviendra plus tard dans son cantique sur Apocalypse 12. Bien plus, on possède une « prière de Luther à Worms » notée à son insu pendant qu'il l'improvisait à voix haute ; on y retrouve les mots mêmes de *Ein feste Burg* : le sujet était dans son cœur ! Tout cela milite en faveur de 1521 comme date de composition de ce cantique fameux. Une chose est certaine, c'est que Luther l'a fait pour lui-même. Lorsqu'il s'agit du Psautier de 1524, il ne le donne pas ; il ne l'imprime qu'en 1529 (1528), probablement parce que Klug lui demandait de nouveaux textes, et que le Réformateur n'avait ni le temps ni l'envie de se remettre à composer : on a son témoignage explicite, à cet égard. Et une fois de plus se vérifie cette loi hymnologique, c'est que les cantiques adoptés avec le plus de ferveur par les Eglises ont été des hymnes personnelles, antérieures aux Psautiers et indépendantes de toute influence collective.

*Le Psaume 67. Es wolt uns Gott genädig sein.*



Le texte, écrit probablement en 1524, a paru, sans mélodie, cette même année à Erfurt, et à la suite du « Livre de la messe

chrétienne ». En 1525, Jean Walter le publia en lui donnant la mélodie *Christ unser Herr zum Jordan kam*. En 1530, Blume et, en 1531, le Psautier d'Erfurt lui adaptent l'air strasbourgeois de 1525 qui est devenu classique \* (*Chorbuch* n° 9, deux versions). Il n'y a que trois strophes : deux quatrains à 8m 6f 8m 6f, et un orphelin 6f).

1

Dieu nous bénisse en sa pitié,  
Nous ait tous en sa grâce  
Et sur nous fasse encor briller  
Le regard de sa face,  
Que nous voyions tout ce qu'il fait  
Et fassions ce qu'il aime ;  
Que Jésus-Christ, Sauveur parfait,  
Se montre aux païens même  
Et les mène à son Père :

2

Qu'ils te bénissent, Dieu très bon  
En tous lieux de la terre ;  
Du monde, les chants monteront  
Au trône de lumière,  
Louant ta justice, ô grand Dieu,  
Ta sainteté constante ;  
Ta loi vient leur ouvrir les yeux  
Les restaure et contente  
Et pour toujours les guide...

On retrouve encore ici le nom du Christ. Ce Psaume devrait être connu et chanté dans les cercles missionnaires pour leur rappeler que leur œuvre est née avec la Réforme.

*Le Psaume 124. Wär Gott nicht mit uns diese Zeit*



revient à l'ancienne coupe des Psaumes 12 et 14. Le texte, publié par Walter en 1524, date probablement de la même année ; il a un air spécial (*Chorbuch* 24<sup>a</sup>, deux harmonisations) et en 1537 avec une autre mélodie (*Chorbuch* 24<sup>b</sup>, deux harmonisations) ; ces deux musiques ont conservé le même titre ; Blume ne donne que le texte en 1530.

1

Si Dieu ne nous avait conduits,  
— Oui, que chacun le dise, —  
Si Dieu ne nous avait conduits,  
Perdue était l'Eglise.  
Nous n'étions qu'un petit troupeau  
Que méprisaient, le verbe haut,  
Des hommes innombrables.

2

Ils sont encore furieux ;  
Dieu seul, qui nous protège,  
Empêche ces ambitieux  
Et du faix nous allège.  
Nous serions au flot engloutis  
Que sur nous longtemps répandit  
Leur haine et leur colère.

Louange à Dieu qui nous sauva  
 De toutes ces menaces,  
 Tel un oiseau qui s'envola  
 Des filets de la chasse.  
 Ils sont rompus, ô liberté !  
 Béni soit, dans l'éternité,  
 Le nom de Dieu, le Père !

*Le Psaume 128. Wol dem, der in Gottes Furcht steht.*



Les cinq psaumes précédents, comme le dernier de la série, sont très soignés dans leur prosodie, les vers étant de même longueur de strophe en strophe et, par conséquent, chantables sans modification de musique. Le petit Psaume 128 semble avoir été fait avec une grande hâte ; il a des négligences (8889-9888-8988) alors que les strophes 4 et 5 ont 8888. Marot et même le peu lyrique Th. de Bèze ne se sont jamais permis de telles licences. Pressé par son imprimeur d'Erfurt (1524) Luther n'a pas pris le temps de se corriger, ce qu'il savait faire quand il le voulait. Ce texte défectueux s'est propagé dans le Psautier de Jean Walter avec un air spécial, reproduit par Blume, et en 1535 par Klug, qui lui donne l'air *Wo Gott zum Haus*.

Ce Psaume, naïf et familier, nous intéresse par le choix de son texte. Dans l'année où paraissent les premiers chants destinés à l'Eglise, Luther donne une place à la vie de famille, tant il voulait que les foyers et l'Eglise ne fissent qu'un.

1

Heureux es-tu, toi qui crains Dieu,  
 Marche avec lui d'un cœur pieux :  
 Ta main toujours te nourrira  
 Et tout pour toi bien tournera.

2

Un cep fécond en sa saison,  
 Telle est ta femme en ta maison ;  
 Un rang de souples oliviers,  
 Tels tes enfants à ton foyer.

3

Ta vie, il la prolongera,  
 De tous ses dons il l'ornera ;  
 Et les fils de tes fils, par choix,  
 Goûteront sa paix avec toi.

*Le Psaume 130. Aus tiefer Not ruf ich zu dir.*

Si *Hin feste Burg* est le plus héroïque des chants de Luther, *Aus tiefer Not* est certainement l'un des plus beaux. Dans le système de Spitta, il devient le plus ancien de ses ouvrages poétiques connus. Il nous permet de jeter un regard d'admiration dans l'âme de Luther jeune, de Luther avant les luttes publiques pour lesquelles les « Thèses » sonneront la charge. C'est le Luther du *De profundis*, l'homme de conscience, qui a reconnu la folie du mérite des œuvres et qui chante les délivrances de la foi. Il n'est pas impossible que l'original ait eu, à la strophe 5, le même « je » qui subsiste aux strophes 1, 3 et 4 ; Spitta n'a-t-il pas fait la même supposition pour le cantique *Nun freut Euch, lieben Christen gmein* ? Il est plausible que, dans un psautier destiné à une assemblée, l'éditeur remplace le « je » par un « nous » ; ainsi fit-on longtemps pour Vinet, qui avait dit :

Ta bonté, Dieu de mes pères  
Descendit jusques à moi.

Et Luther, dès ce Psaume 130, se révèle comme un maître de la forme. On voudra bien reléguer parmi les légendes la tradition qui veut que Luther, en 1524 seulement, âgé déjà de quarante-et-un ans, pressé par la seule nécessité de doter l'Eglise de psautiers, soit jeté pour la première fois sur des textes bibliques pour les versifier : son art date de plus loin ! Dans sa cellule, il n'a pas seulement médité sur la religion ou perfectionné sa musique ; il a acquis le « métier » et appris à manier les rimes et les strophes. Si, en 1524 et plus tard, il a pu se remettre à l'œuvre, c'est qu'il possédait les secrets de la métrique. C'est donc avec le Psaume 130 que nous rencontrons pour la première fois, dans ses vers, cette strophe caractéristique que nous avons analysée plus haut.

Voici comment se légitime ce recul des dates.

a) Le 14 janvier 1524, Luther écrit au chancelier Spalatin qu'il a déjà traduit le Psaume 130, et il lui en envoie une réduction à 4 strophes. Donc, pour la composition de l'original à 5 strophes, il faut reculer en deçà de 1524, « l'année des Psautiers ».

b) On possède de Luther une traduction en prose des Psautiers pénitentiaux ; elle date de 1517 ; or elle se trouve, pour ainsi dire, entre les deux versions poétiques, et l'on voit que la version à 4 strophes se colle pour ainsi dire à la traduction en prose tandis que la version à 5 strophes est beaucoup plus libre. Spitta conclut que celle-ci est la plus ancienne, et il propose la date de 1516. Afin de juger si le premier texte est meilleur que la réduction de 1524, comptons ceci : Luther ne renonça pas à son œuvre ancienne, qu'il fit paraître dans le Psautier de Walter en 1524 parallèlement à l'autre, et qu'elle a passé de là dans celui de Blume. Il ne l'a donc pas désavouée. Dans sa « réduction » Luther voulait montrer à Spalatin comment il faut faire quand on veut transposer mot à mot un texte biblique. En 1516, autre était son propos : il paraphrasait librement une idée générale empruntée à la Bible, et ne s'interdisait pas, comme plus tard, les digressions et développements dictés par son expérience religieuse.

La musique de ce psaume varie selon les recueils du temps. Dans Walter, 1524, il y a l'air mineur devenu classique. \*



3

Pour vivre en paix, il faut avoir  
Ta grâce sainte et haute ;  
Dans aucune œuvre il n'est d'espoir  
Du pardon de nos fautes.  
Nul juste ne se vantera ;  
Le meilleur d'entre eux te craindra  
Et demandera grâce !

4

Je tiendrai bon durant la nuit  
Et jusqu'à l'aube claire,  
Ne voulant point douter de lui  
Ni compter mes misères.  
Ainsi fait l'Israël de Dieu,  
Fils de l'Esprit, bourgeois des cieux,  
Espérant d'heure en heure.

5

Si des péchés le nombre est grand,  
La grâce surabonde ;  
La main de Dieu va réparer  
Les fautes de ce monde ;  
Lui seul il est le bon Berger :  
A son peuple il voulut ôter  
Sa coulpe tout entière !

Le *Chorbuch* (2<sup>a</sup>) en donne trois versions. A Erfurt, on le chantait sur un air strasbourgeois de 1525, *Herr wie du willst so schick's mit mir*, en majeur (*Chorbuch* 2<sup>b</sup>, trois versions).

La place mesurée à cet article m'oblige à ne présenter aujourd'hui que ces quelques psaumes. Ils suffiront cependant pour marquer le rôle que la méditation et la composition d'hymnes religieuses ont joué chez Luther, et l'importance qu'il leur attribua dès 1524 pour l'Eglise. Je réserve pour des études subséquentes l'examen de ses autres cantiques, en mettant le texte complet de chaque Psaume à disposition de quiconque voudra les faire chanter, à l'aide du *Chorbuch*, soit en cette année jubilaire, soit plus tard ; il ne s'agit pas en effet de commémorer des choses mortes et de s'en détourner ensuite, mais de les rendre à l'Eglise, qui laissa se perdre un de ses trésors — la musique de culte du XVI<sup>e</sup> siècle évangélique, la huguenote aussi bien que la luthérienne.

L. MONASTIER-SCHROEDER.

---

## QUESTIONS DE LITURGIE

---

*Y a-t-il lieu, au temps actuel, d'introduire  
des changements dans le culte  
réformé ? — Et lesquels ?*

---

### *I. Thèses générales. Principes.*

1. Il y a lieu, tout d'abord, de remercier Dieu pour le travail des siècles, celui du xvi<sup>e</sup> y compris. Il y a lieu de rendre hommage au gigantesque labeur de la Réformation, qui a restauré la démocratie chrétienne et rendu d'inappréciables services à l'Eglise tout entière et à l'humanité. (Dieu est Esprit, Amour, Lumière : tout vient de là).

2. Tout abus amène une réaction, excessive à son tour ; puis l'équilibre tend à s'établir. Les abus du moyen âge expliquent l'intransigeance de la Réforme (Ezéchias brisant le serpent d'airain, quand le symbole devient l'idole: II Rois xviii, 4).

3. Le dualisme reproché à la Réforme entre le contenu et le contenant, entre le principe de la justification par la foi et celui de l'autorité de l'Ecriture Sainte, se trouve ramené à l'unité, dans le principe supérieur et essentiel de la communion directe et personnelle du croyant avec le Christ, seul Médiateur, seul Chef de l'Eglise.

4. L'Eglise étant une démocratie précisément parce qu'elle est une théocratie et une christocratie, le culte chrétien ne peut être que démocratique, populaire, exotérique (voile du temple déchiré du haut en bas à la mort du Christ: Matthieu xxvii, 51) :

(1) Thèses présentées à la section vaudoise de la Société pastorale suisse, en avril 1917.

liturgie signifie *service du peuple* : non seulement pour le peuple, mais *par* le peuple.

5. La Réforme a couru au plus pressé en restaurant l'enseignement chrétien : de là son caractère didactique. Elle n'a pas prétendu donner un culte complet, définitif. La persécution la condamnait au provisoire (régime de la chambre haute, des catacombes, etc). (1)

6. La Réforme, non seulement anglicane et luthérienne, mais même calviniste, a gardé d'autre part certains éléments conservateurs légitimes (sacrements, année ecclésiastique, etc.) et elle a eu ses représentants iréniques (Ostervald et la liturgie de Neuchâtel, 1713). (2) La Réforme ne repousse donc pas en bloc toute la tradition mais elle veut subordonner la tradition à l'autorité de la Bible, tradition plus antique et plus légitime. (Juifs de Bérée, Actes XVII, 2, type protestant bien marqué).

7. La Bible est en effet la raison d'être du protestantisme. Celui-ci sera biblique ou il ne sera pas. Tout affaiblissement du principe largement et sainement biblique est un coup funeste au bon droit de la Réforme. La liberté individuelle, dans l'ordre religieux, repose sur l'Ecriture, comme, dans l'ordre civil, elle repose sur la constitution.

8. Aucune Eglise n'est l'Eglise. Aucune Eglise n'a toute la vérité, mais toute Eglise a sa part de vérité. Par conséquent, aucun culte n'est le culte, mais tout culte chrétien a ses éléments légitimes, répondant à un besoin de l'âme. (3) Les chrétiens doivent s'intéresser au culte des diverses Eglises, qui toutes y gagneront en largeur fraternelle.

9. L'apport du protestantisme au trésor commun, c'est la Bible en langue populaire, le culte accessible à tous et compris de tous. Le Sauveur pour tous, donc l'Evangile pour tous (Pentecôte). Là est la base, le centre, le faîte de tout le protestantisme évangélique (chacun dans sa langue : Actes II, 6; 8-11).

10. De même que la partie n'est pas le tout, de même que

(1) *Principe novateur* : ne pas mettre le vin nouveau dans de vieux vaisseaux. Matthieu IX, 16-17.

(2) *Principe conservateur* : Royaume des cieux, père de famille tirant de son trésor choses nouvelles Et choses vieilles. Matthieu XIII, 52.

(3) Eprouvez toutes choses, retenez ce qui est bon : 1 Thes. V, 21 : *principe restaurateur, synthétique, des deux principes ci-dessus.*

l'échafaudage n'est pas l'édifice, de même le culte d'aucune Eglise, y compris la nôtre, n'est le culte normal, complet. Le malaise qui provoque des transferts, en sens divers, d'une confession dans une autre, provient de la prétention, soit à un monopole exclusif (préjugés pseudo-catholiques), soit à une supériorité absolue (préjugés pseudo-protestants).

11. Le malaise résultant d'un besoin inassouvi de culte normal et complet a été rendu plus intense, plus urgent, par la guerre actuelle, qui a donné l'accent de la douleur personnelle à la refonte dogmatique et partant liturgique (besoin de fraternité entre les croyants, entre les peuples, et besoin de communion avec les âmes dans l'au-delà).

12. Entre les deux extrêmes de l'uniformité monarchique ultra-montaine et de l'émettement anarchique ultra-protestant, il y a place pour une *via media*, un juste milieu, et l'avenir doit réaliser une synthèse largement évangélique, dans l'Eglise, son culte et sa vie :

<i>Thèse</i> :	Pierre	Autorité	Catholicisme	Passé
<i>Antithèse</i> :	Paul	Liberté	Protestantisme	Présent
<i>Synthèse</i> :	Jean	Charité	Christianisme	Avenir

## II. Thèses spéciales. Applications pratiques.

13. Il y a' lieu, plus que jamais, dans l'universelle angoisse actuelle, de réaliser plus complètement le culte chrétien normal, en esprit et en vérité, capable de satisfaire aux besoins légitimes des âmes croyantes, aimantes, pensantes, souffrantes et agissantes.

14. Il y a lieu, non pas de sacrifier le culte réformé usuel, mais de le vivifier par plus de variété, de cordialité, d'intimité, sans confondre la spiritualité avec la sécheresse, ni la simplicité avec l'indigence ou la négligence.

15. Un cadre plus poétique, plus artistique, est recommandable, quoique le fond importe plus que la forme, et soit seul indispensable. A *souhaiter* et à *imiter* : l'église ouverte et accueillante, propre et avenante, ornée avec goût (fleurs, verdure, vitraux, tapis, etc.)

En revanche, à *éviter* : les puérilités du sacerdotalisme épiscopal, qui ont ramené le ritualisme anglican dans les parages

du romanisme. (Ostervald, ses relations et ses déceptions avec les évêques anglais. Valeur sociale du rite bien compris : église, maison de Dieu et salon du pauvre).

16. Le culte réformé principal est didactique : il a pour centre la prédication. Ce culte doit garder une place d'honneur, mais non pas exclusive. Il doit rester ce que l'ont fait et voulu nos pères, restaurant la prédication évangélique et apostolique. Il sera simplement vivifié par plus de variété, de souplesse, d'entrain, et surtout par le développement du chant des fidèles eux-mêmes (rôle auxiliaire des chœurs, des répons, des soli).

17. En revanche, d'autres cultes également légitimes doivent trouver place dans une Eglise normale et vivante : le tort du protestantisme n'est pas de prêcher, mais de se borner trop souvent à prêcher. Un même culte n'est pas le seul culte, ni tout le culte. Il faut *quatre types de cultes*, alternant judicieusement, le même jour, dimanche, semaine ou mois, pour constituer le culte chrétien normal et complet. Au lieu d'exister fragmentairement et contradictoirement en diverses Eglises, ces cultes doivent coexister fraternellement, alternativement, dans la même Eglise, en prenant pour unité de temps, suivant les cas, soit le dimanche, soit la semaine, soit le mois.

18. Le culte réformé usuel est l'un de ces quatre types, celui où domine *l'enseignement* et qui, par abus de langage, est devenu tout court le *sermon*.

Mais il faut posséder et pratiquer aussi les trois autres types : culte de *communion*, qui, par surcharges, est devenu la messe grecque ou latine ; culte de *lectures et de chants* (cultes liturgiques, office canonial, heures mystiques) ; culte d'*évangélisation* (cultes familiers, populaires, mission intérieure, agapes, projections, séances diverses). Au lieu que ces cultes se font concurrence entre diverses Eglises, ils doivent alterner dans la même Eglise, et l'anneau d'or brisé sera réuni en un seul tout.

19. Dans cette reconstitution, le grand rôle et le beau rôle, sinon exclusif, du moins décisif, appartient à la Réforme, au XX<sup>e</sup> siècle comme au XVI<sup>e</sup> ; c'est la liberté qui corrige les erreurs de la liberté, non le retour à l'autorité cléricale. Pour le vrai protestant, il doit suffire, pour agir, de voir et de vouloir, la Bible en mains, et Christ dans le cœur.

20. La Bible est et demeure le grand support, le grand

apport, le grand trésor, la grande source, la première et la dernière autorité. Le protestantisme est très loin d'avoir épuisé les ressources liturgiques et hymnologiques de la Bible : l'office canonial découle du Psautier et de toute l'Ecriture ; la prédication et le culte découlent de la Parole divine, de l'Evangile : les épîtres des apôtres, de Paul surtout, sont non seulement des prédications, mais des cultes complets, à distance, avec salutations initiales, doxologies médianes, bénédictions finales ; l'Apocalypse renferme toute une solennelle liturgie chrétienne, à la fois psalmodique et eucharistique.

21. Sous le contrôle de la Bible, le culte chrétien bénéficiera de la tradition, de l'histoire, et, en particulier, des anciennes liturgies nationales (occidentales et orientales), supplantées peu à peu par le rite officiel latin ou grec, extrêmement surchargé de dogmes et de rites puérils ou suspects. Dans la messe latine et dans la « liturgie » (= la messe) grecque, nous discernerons les apports successifs, nous garderons ce qui est évangélique. Et, dans les liturgies plus anciennes, les liturgies mères, nous puiserons largement : saint Jacques de Jérusalem, saint Marc d'Alexandrie, saint Thaddée d'Edesse, Basile, Chrysostome de Constantinople, Grégoire (liturgie arménienne) ; liturgies ambrosienne, mozarabe, gallicane, etc. : tout ce grand passé liturgique et hymnologique est à nous ; d'autant plus que Rome l'a supplanté et asservi, à nous de le délivrer et de le restaurer.

22. Les Eglises doivent avoir des commissions permanentes liturgiques, moins pour modifier ou multiplier les formulaires que pour fixer des jalons utiles. Ici encore, il faut une synthèse : juste milieu entre la liturgie fixée, figée, imposée, et la prière individuelle *dite* d'abondance. L'ancienne Eglise fixait des ordres du culte, des plans, mais l'officiant variait les développements, suivant ses dons, suivant le *propre* du temps (1).

23. Le pasteur doit avoir une activité liturgique permanente et personnelle. Il doit être *non seulement prédicateur mais prieur* (vieux mot oublié ou méconnu, du latin *prior*, c'est-à-dire directeur de la communauté).

De même, les Facultés de théologie doivent avoir des cours

(1) Prescriptions de la *Didaché* : « Quant aux prophètes, vous les laissez prier comme ils voudront ».

et des exercices plus nombreux, plus fréquents, et d'un caractère plus pratique : l'étudiant doit se former, non seulement pour parler, mais pour prier, pour chanter, pour diriger un culte complet, simple et vivant. Il faut, à côté des professeurs de théologie, et parmi eux, pour cette initiation essentiellement pratique et pratiquement essentielle, *un pasteur des étudiants* : il faut à chaque Faculté *son chapelain*.

24. Les Eglises officielles et les cultes officiels ne se prêtant pas complètement à des essais dont ils doivent cependant bénéficier, il faut aussi, comme le chapelain avec le professeur, le culte et l'*Eglise d'avant-garde*, l'Eglise de *fondation* (2), le culte extra-officiel, se rattachant à telle dénomination, mais jouissant des allures plus libres du franc-tireur, dont on peut désavouer les fautes, mais dont on appréciera et utilisera les victoires et les conquêtes, surtout quand elles sont les revanches du passé et les prémisses de l'avenir. (Jean III, 16 ; 1 Cor. XIII, 13.)

J. AMIGUET.

(2) Comme celle de Saint-Jean, à Lausanne.

---